

La pédophilie est une longue tradition à la Radio Télévision Suisse (RTS)

Bien que la pédophilie n'ait pas attendu la photographie numérique et l'internet pour prendre son essor ils y ont fortement contribué.

Avant l'invention de la photographie numérique, il y avait la photographie « argentique ». Quand vous preniez une photo, il fallait confier votre rouleau de pellicule à un laboratoire qui allait se charger de le développer.

Il obtenait des photos en « négatif » qui devaient être agrandies sur papier en « positif ».

Le traitement était fait par des humains ...

Ainsi, si vos photos étaient illégales vous couriez le risque d'être dénoncé à la police et de finir en prison....

Avec les photos numériques, il n'y a plus de limites. Ainsi, des milliers de photos pédopornographiques peuvent être prises par n'importe qui, et être mises en ligne.

Et, avant l'arrivée de l'internet (ou même des anciennes BBS (Bulletin Board Systems), les échanges de photos, des cassettes VHS et de revues à caractère pédophile se faisaient entre personnes se connaissant, très souvent entre membres de réseaux mafieux et au sein des loges maçonniques....



Peu de temps après mon entrée à la RTSR, un collègue (qui ne travaillait pas directement avec moi) avait proposé d'acheter une cassette VHS « Brutalos ».

Je ne savais pas de quoi il s'agissait mais – vu le nom - je sentais qu'il s'agissait de quelque-chose qui n'allait PAS me plaire !

J'ai compris bien plus tard que les « Brutalos » est l'autre nom donné aux «snuf-movies»(*)

(*) Le terme «snuf-movie» désigne un film montrant des actes de torture extrêmes, non simulés (avec du vrai sang), se terminant par le meurtre de la victime....

Ces actes de tortures sont le plus souvent pratiqués sur des femmes et/ou de très jeunes enfants.

Mais dès l'arrivée des BBS et puis plus tard de l'internet n'importe qui pouvait (presque) anonymement s'échanger des images de viols et de tortures d'enfants et espérer demeurer impuni....

Ainsi, comme dans beaucoup d'entreprises, certains employés de la RTS (TSR à l'époque) ont utilisé leurs ordinateurs du travail pour consulter et collectionner des images pédophiles....

Je vais donc commencer à aborder l'histoire de l'informatique à la Télévision Suisse Romande... Quand je suis entré à la télévision, c'était en 1989, l'entreprise s'appelait RTSR, et le parc informatique était déjà de «vieux coucous» qui fonctionnaient sous Windows 1.1, avec des écrans monochromes qui bousillaient les yeux, et qui tombaient fréquemment en panne... Ça ressemblait à ça :



BEURK ! QUELLE HORREUR !

Alors, que tous les « geeks » de la RTSR étaient équipés d'ordinateurs au moins 100 fois plus performants tels que des Commodore «Amiga» ou des «ATARI ST», équipés de processeurs «multitâches», et d'écrans couleurs. Ça ressemblait à ça:



Ça fait quand même un peu plus sérieux hein ?

Quant à la sécurité informatique, la RTSR n'en avait aucune notion, à part un mot de passe pour entrer dans sa session. Ça s'arrêtait là. Et même ce mot de passe était facilement «crackable», puisqu'un de mes collègues de l'époque m'a fait une démonstration et m'a montré devant moi la liste de tous les mots de passe

de l'entreprise Et il me dit:

«Tiens, regarde ... Kevin*. il a mis le nom de son chat Et Martine*, elle a mis le nom de son chien – (*). Ces prénoms sont fictifs – Quant à toi, apparemment tu as mis le nom de ta petite amie ».

Mais il y a pire et plus grave encore. Je peux le raconter, car après 30 ans il y a certainement prescription.

Tout d'abord, je rappelle qu'à cette époque l'internet n'était pas encore inventé...

Ainsi la RTSR fonctionnait en circuit interne et fermé...

Il y avait plusieurs «serveurs» internes, chacun dédié à une tâche bien définie portant chacun un nom ...

Par exemple:

GESIMA était dévoué à l'identification des bandes et cassettes vidéos.

SITRON était dévoué aux textes des journalistes du téléjournal...

Il suffisait de taper le nom du serveur pour y être connecté, et tous les employés avaient accès à la liste de ces serveurs, y compris les plus sensibles...

C'est ainsi qu'une nuit, ou j'étais d'astreinte et n'avait pas grand-chose à faire, je décidais de consulter la liste de ces serveurs (hé oui, j'ai toujours été curieux comme les chats), et je tombais sur l'un d'eux nommé «**UNISYS**».

À cette époque, il y avait une «agence matrimoniale» qui s'appelait «**UNICIS**» et qui bombardait toutes les stations de radio de messages publicitaires...

Comme phonétiquement ça sonnait pareil, je décidais de voir ce qui se cachait derrière ce mystérieux serveur....

Je parvenais à m'y connecter sans comprendre de quoi il s'agissait, car je ne savais pas où j'avais atterri, ni ne savais me servir du logiciel installé....

Mais au bout d'un moment (enfin), une pseudo-sécurité a détecté une «intrusion non autorisée».

La seule parade que le système a été capable de faire était «d'éteindre» la totalité des serveurs jusqu'au lendemain, en laissant le soin à nos gentils ingénieurs informaticiens de résoudre la panne que j'avais provoquée sans le vouloir...

Le lendemain, le chef de l'informatique qui était plus qu'un collègue, mais aussi un ami, vient me voir. Il demande à me parler seul à seul. Voici le dialogue:

-« T'as joué avec les ordinateurs hier soir ?»

- « Bof, si on veut.»

- «Sais-tu, où tu t'es connecté ?»

Et là, absolument honnêtement, je lui réponds:

- « Non, pas du tout »

- »Eh bien, on est très ennuyé car tu t'es connecté sur le serveur qui gère tous les salaires de la RTSR... Tu aurais pu changer si tu le voulais, ton salaire et ceux de tes copains..... L'as tu fais exprès ?»

- «Evidemment que non». Et là, je lui explique la similitude des noms entre «**UNICIS**» et «**UNISYS**» ...

À cet instant, je sens bien que mon ami avait envie de rire aux éclats mais qu'il se retenait pour garder son sérieux, et il me dit:

«Bon, écoute. Oublions cet incident ...Mais n'en parle à personne, car si on apprend que c'est un «Noob» qui a réussi à hacker le serveur le plus sensible à la RTSR, on va vraiment passer pour des cons !»

En fait, apparemment je n'étais pas si «Noob» que ça, étant donné que j'avais découvert par hasard quelques «backdoors» (*) sur ces serveurs.....

(*) Un «Backdoor» est un sous-programme permettant au programmeur d'un logiciel ou d'un serveur de s'y connecter sans avoir à introduire de mot de passe

Beaucoup de programmeurs utilisent ce principe afin de pouvoir garder le contrôle de leur création même après leur licenciement.....

Ainsi, j'avais découvert encore par accident que pour accéder au serveur «GESIMA» que j'ai évoqué plus haut, il suffisait de taper à la place de votre nom d'utilisateur «GESIMA 2», et vous accédiez à toutes les fonctions d'administrateur, sans avoir à entrer de mot de passe ...

Vous voyez, la sécurité informatique à la télévision, ce n'était pas terrible...

Et aujourd'hui, ça n'a pas changé, si vous êtes sous «LINUX KALI», je vous assure que vous allez pouvoir vous amuser.....

Vers le milieu des débuts 90, internet est accessible au public ...

À cette occasion, la direction de la Télévision Suisse Romande décide de changer le parc informatique. Nous sommes désormais équipés de PC AT du type 486 qui tournent sous Windows 3.1. Ça ressemble à ça:



L'internet fait donc son entrée dans l'entreprise. **MAIS** seuls les cadres supérieurs auront accès à internet....

Les «Gueux» devront se contenter de l' «intranet». Pas d'accès hors de l'entreprise ...

Ils risqueraient de faire des bêtises

Puis, au milieu des années 90, l'internet ayant besoin d'exigences techniques supplémentaires.

La direction décide de renouveler le parc informatique et de nous équiper d'ordinateurs de type «Pentium »qui ressemblaient à ça...



Et là, «Bonne Nouvelle». Tous les employés auront accès à INTERNET (YOUPI!). Parallèlement à ce changement d'ordinateur, il a été décidé que plutôt que de jeter ces vieux PC, on allait les proposer à la vente aux employés pour une somme symbolique... Mais avant cela, il avait été demandé au service informatique de «nettoyer» les disques durs. C'est ainsi que:

DES CENTAINES D'IMAGES PÉDOPHILES ONT ÉTÉS TROUVÉES SUR LES ORDINATEURS AYANT ÉTÉS ATTRIBUÉS AUX CADRES SUPÉRIEURS.

L'affaire a été sauvagement étouffée. Rien n'avait fuité dans la presse.

Au début des années 2000, il y a eu l'affaire Roland Bargetto [pas sur de l'orthographe]... Il s'agissait d'un homme qui arrivait toujours en avance au boulot et partait toujours après son heure, bien qu'étant sympathique avec tous ses collègues, il était surnommé "Gros Dégueulasse", car il était ouvertement un obsédé sexuel.

Un jour son PC (partagé avec un de ses collègues), est tombé en panne.....

Et quand la maintenance est venue, ils se sont aperçus que Roland Bargetto avait enclenché un "aspirateur de sites web", connecté sur des dizaines de sites pédophiles, et que dans son PC, il y avait des centaines de milliers d'images pédophiles...

Roland Bargetto s'est choppé de la prison.

Le juge avait été particulièrement sévère, car parmi ces fichiers, il y avait des images des viols de Julie Lejeune et Mélissa Russo (les victimes de Marc Dutroux).

À l'époque, il y avait eu des articles dans les journaux, mais curieusement, il ne reste plus aucune archive disponible en ligne....

En 2005, c'est l'affaire **Thierry Catherine....**



qui faillit éclater, mais qui a été sauvagement étouffée.

Thierry Catherine était l'adjoint à la direction de Radio Suisse Romande «La Première», et c'est lors d'une opération de maintenance que Jorge Resende, technicien en informatique découvre sur l'ordinateur de Thierry Catherine des milliers d'images pédophiles.

Jorge Resende est licencié sur le champ pour avoir osé dire la vérité.

Il devra attendre 2010 pour être réhabilité et réintégré à l'entreprise.

Mais le pédophile Thierry Catherine n'a eu aucune sanction, aux dernières nouvelles il travaillerait pour «France bleu Champagne Ardennes».

Bien que la SSR ait tenté de «cacher la merde du chat», Wikipédia évoque encore aujourd'hui cette sombre affaire:

En 2005, un informaticien employé à la Radio Suisse Romande informe sa hiérarchie de la présence d'images pornographiques, dont plusieurs seraient de nature pédophiles, dans les dossiers d'un collaborateur. Deux ans plus tard, sans nouvelle de ses supérieurs, il s'inquiète des suites données à cette affaire; il se confie alors à un collègue de son département, soumis aux mêmes règles de confidentialité que lui, et informe son supérieur de son intention de s'adresser au groupe de médiation de l'entreprise. Quelques semaines plus tard, l'informaticien est licencié pour «rupture des rapports de confiance».

La presse écrite locale s'empare alors de l'affaire, qui en fait ses gros titres en février et mars 2008. Un mouvement naît autour de l'informaticien licencié, pour dénoncer «la couverture d'une affaire d'abus sexuels d'enfants ». L'ancien juge Jacques Raymond est alors mandaté le 2 avril par le conseil d'administration pour mener une enquête indépendante sur cette affaire. Dans son rapport, remis le 2 juillet, il confirme d'une part que l'affaire a été traitée «comme un secret de famille», tout en confirmant le bien-fondé du licenciement. Il suggère également le licenciement du collaborateur auquel appartenait les fichiers, mais juge qu'il n'y a pas lieu de remplacer le directeur de la RSR.

Selon l'enquête instruite par le juge Philippe Vautier, une partie des fichiers incriminés aurait disparu entre 2005 et 2007 et, de ceux restants, treize ont été considérés par la justice comme représentant des jeunes filles dont «l'âge apparent se situe entre 12 et 14 ans» dans «des poses érotiques». En parallèle, une seconde enquête est ouverte suite d'une plainte déposée par la direction de la RSR.

En 2012 il y a eu l'affaire **Patrick Allenbach**.



Patrick Allenbach, ex-animateur- producteur vedette de la Télévision suisse romande (TSR), comparaît mercredi 21 novembre devant la justice en France voisine. Il doit être jugé pour des agressions sexuelles sur de jeunes garçons mineurs.

Lors de ce procès devant le tribunal correctionnel de Bourg-en- Bresse, préfecture du département de l'Ain, Patrick Allenbach fera face à trois victimes, deux autres cas étant atteints par la prescription. Le ministère public lui reproche des attouchements et des fellations sur des adolescents, durant les années 1980.

Après plusieurs mois d'investigation, M. Allenbach avait été mis en examen le 14 décembre 2010 pour «agressions sexuelles sur mineurs de quinze ans par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions» et placé sous contrôle judiciaire. Les faits, principalement commis en France, auraient débuté au cours des années 80 et jusque dans les années 90.

À propos de l'affaire Patrick Allenbach: TOUT LE MONDE (ou presque) savait à la Télévision Suisse Romande ...

Peu de temps après, il y a eu une affaire **RAYMOND ZUMSTEG** (ex directeur de la RTSR).

Raymond Zumsteg, chef du département technique de la TSR, et ancien cadre de la SSR, organisateur, en 1989, du Concours Eurovision de Lausanne, promu à Berne pour un temps, suite au scandale, avant de revenir à Genève grâce à la protection de Guillaume Chenevière qui l'avait repris contre la promesse d'un financement exceptionnel.

Zumsteg est encore accusé d'avoir couvert un autre cadre collectionnant des images pédophiles, menaçant le renvoi les employés qui l'avaient découvert.

Raymond Zumsteg a été reconnu coupable de viol sur sa petite-fille de 4 ans dont il a abusé jusqu'à ses 8 ans. Il a pris 10 ans, pas un mot de la part de la télévision suisse.

Ce qui est très étrange, c'est que la SSR a tout fait pour «étouffer l'affaire», et tout ce qui concernait Raymond Zumsteg a totalement été effacé de l'internet.

Avant cette affaire, il a été le directeur de la Radio Télévision Suisse Romande.

Il y a eu des milliers d'articles et photos de lui.

À la Radio et Télévision Suisse, il y a aussi un «secret de polichinelle» bien gardé, et qui perdure depuis très longtemps:



Il y a en Suisse un Château dans lequel depuis de longues années, tous les cadres de la Télévision Suisse se retrouvent pour organiser des «séminaires» avec de très jeunes filles.

Il s'agit du CHÂTEAU DE BOSSEY.

Adresse : Chemin Chenevière 2, 1279 Bogis-Bossey

Téléphone : +41(0)22 960 73 00

Mais dans ces séminaires sont présents de très jeunes enfants «court-vêtus» qui n'ont pas de lien de parenté avec les participants. Et bien évidemment n'ont aucun lien professionnel avec la RTS.

Je n'ai pas besoin d'en dire plus. Je pense que vous avez tous compris.

Enfin, très récemment en Juin 2019, il y a l'affaire VANNI ERMACORA-RAFFAELE



Vanni Ermacora a commencé sa carrière à la RTSR très peu de temps avant moi, tout comme moi, il était un simple opérateur vidéo ...

Mais tout à coup, malgré ses capacités très médiocres, cette personne fut grâce à ses connexions avec la Franc- Maçonnerie (loge Alpina), propulsé chef du département Actualités et Sports ainsi que responsable technique pour les studios...

Ses capacités de management sont désastreuses. A cause de son incompétence, la Télévision Suisse Romande passe dans les chiffres rouges.

De plus, il fait entrer dans ses services un management basé sur le Mobbing (harcèlement professionnel).

En plus, il y a une anecdote assez dramatique:

Au début des années 2000, le parc des stations de montage du téléjournal devaient être renouvelées. Et Monsieur Vanni Ermacora a décidé de ne pas écouter les suggestions des utilisateurs, et choisit d'équiper les Box de montage du téléjournal de stations de montage de marque QUANTEL.

Ces «machins» s'avèrent au final absolument anti-ergonomiques, pratiquement inutilisables, et pire encore, provoquent des tendinites sur l'ensemble des monteurs du Téléjournal....

Si bien qu'au bout d'un moment, les trois-quarts des monteurs du Téléjournal se retrouvent en arrêt maladie ...

La Télévision Suisse Romande, contrainte de jeter les horribles machines à la poubelle pour acheter enfin des machines performantes et surtout qui ne filent pas des tendinites aux utilisateurs

QUEL GÂCHIS !!!

Il y a eu un autre événement concernant ce sombre personnage:

Un jour ma meilleure amie qui travaillait à l'époque au téléjournal, reçoit sur son adresse mail professionnel un message provenant d'une sorte d'association sioniste un message accusant le peuple palestinien de tous les malheur du monde....

Mon amie répond quelque-chose du genre:

«Écoutez, arrêtez de m'embêter avec vous e-mails ..Palestiniens et Israéliens, vous avez autant les uns que les autres des choses à vous reprocher... »

L'association sioniste (dont j'ai oublié le nom) porte plainte auprès de la TSR...

Et sans réfléchir, Monsieur Vanni Ermacora licencie mon amie avec effet immédiat, en accusant mon amie d'avoir tenu des propos antisémites avec les outils informatiques de la télévision...

Une très forte mobilisation au sein de l'entreprise se met en place pour tenter de réintégrer mon amie, mais rien ne fait plier Vanni Ermacora.

Étant donné que cette personne licenciée était ma meilleure amie, elle me confiait beaucoup de choses.

Je vais donc voir le responsable du syndicat ... et l'informe tout de même que cette personne est d'origine juive ... En fait c'était son père qui était Juif et la religion juive se transmet par la mère.....

Mais, quand même ça risquerait de «faire désordre» si cela venait à se savoir dans la presse... Je précise également au responsable du syndicat que cette personne était la petite nièce de Thomas Mann, qu'on ne peut absolument pas accuser de propos antisémites....

Sa seule réponse a été:

«Sort de mon bureau immédiatement !» Et 3 jours après, cette employée a été réintégrée. Mais Vanni Ermacora lui a mené une vie d'enfer en pratiquant sur elle un MOBBING intéressant

Mais revenons au temps présent...

Le 13 mai 2019 Monsieur Vanni Ermacora me convoque pour un entretien formel».

Vanni ERMACORA critique mon combat contre la pédophilie (puisque M. Ermacora est Franc-maçon, je ne suis pas surpris!).

Il m'ordonne de fermer mon blog

<https://www.amandinelopez.com/>

ainsi que ma chaîne YouTube

<https://www.youtube.com/user/Yanlop777>

Il faut que je vous précise que cela fait plus de 8 ans que je mène un combat contre la pédophilie des élites (souvent lié à la Franc-Maçonnerie).

Ma fille Amandine est prisonnière d'un réseau pédophile basé à Thonon-les-Bains (74).

J'ai désormais des preuves irréfutables non seulement que ma fille Amandine se trouve dans un réseau pédophile, puisque il circule sur le Dark Web des vidéos de mon enfant et que sur une de ces vidéos on reconnaît très clairement la voix de mon ex-femme Rosa Jaimes Medina.

Mais pire encore, ma propre mère serait elle aussi mêlée aux réseaux pédocriminels, puisqu'elle a été formellement reconnue sur un des 25 CD-Roms de Zandvoort (je ne développerai pas ici l'affaire Zandvoort...je vous laisse avec Google).

Donc cela fait plus de huit ans que je me bats contre ces horribles réseaux pédophiles, non seulement pour tenter de sauver ma fille, mais également des centaines d'autres enfants.

Beaucoup de mes amis collègues connaissent mon combat et me soutiennent.

Par contre, jamais sur mes blogs et sur les réseaux sociaux je ne mentionne que je travaillerai pour la télévision Suisse. Je ne mentionne même pas ma profession.

Je ne mêle même pas mes opinions politiques...

J'essaye de rester neutre et objectif.....

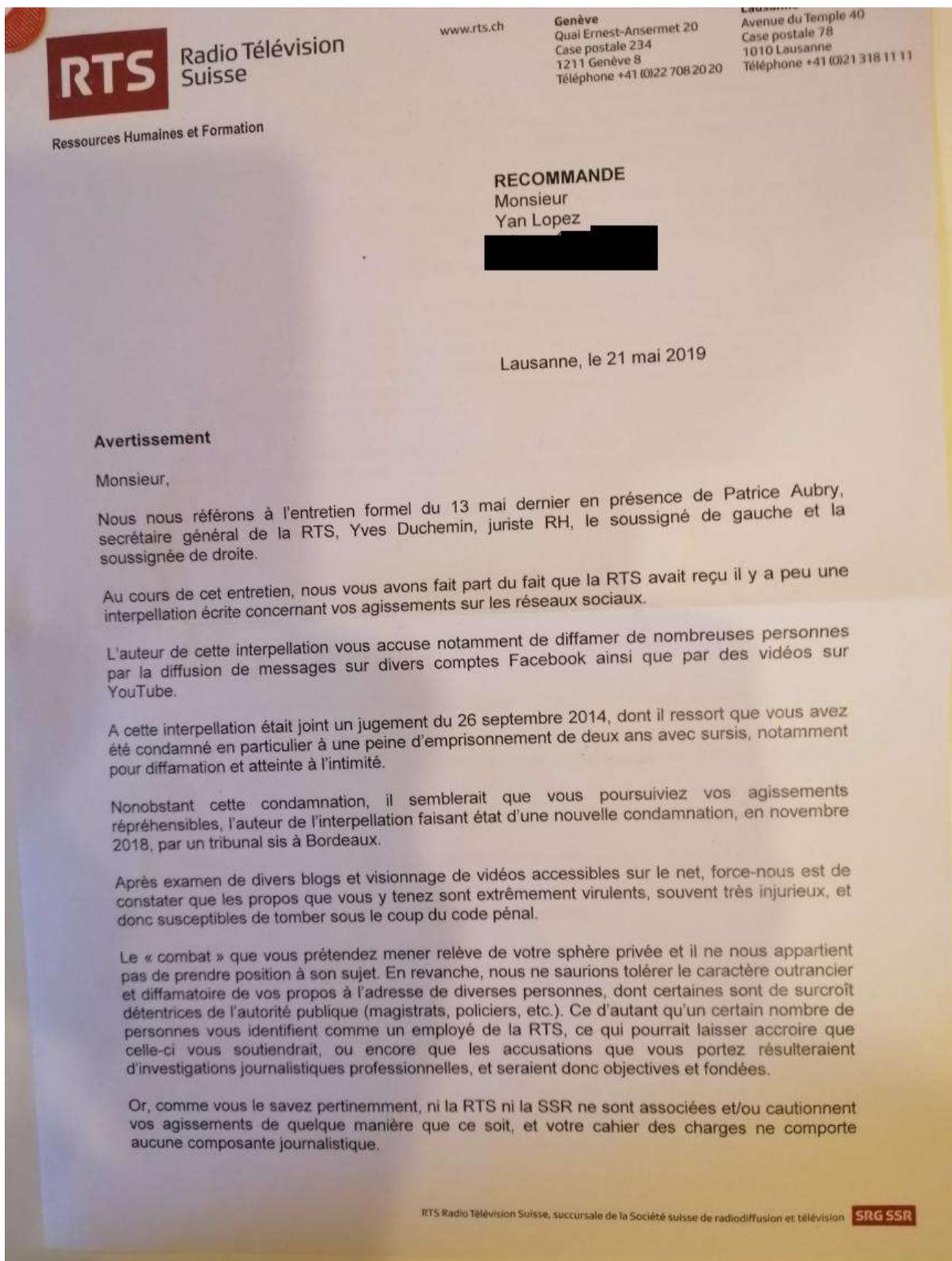
Je vous laisse prendre connaissance des documents reçus de M. Vanni Ermacora

le 21 Mai 2019 jour de mes 52 ans (les coïncidences de dates son voulues en Franc-maçonnerie.

Ils adorent jouer avec ça).

Pour moi ça ressemble à un abus de pouvoir....

Qu'en pensez-vous ?



La RTS est un media de service public, qui se doit d'être exemplaire et irréprochable, qui doit fournir une information de qualité, objective et neutre. De ce fait, les diffusions auxquelles vous procédez sur les réseaux sociaux sont totalement inacceptables pour notre entreprise dès lors qu'elles sont clairement de nature à porter atteinte à son image et à sa crédibilité.

C'est du reste afin d'éviter ce genre de dérapages que la RTS s'est dotée de lignes directrices relatives à la communication sur les réseaux sociaux, lignes directrices qui valent pour tous les collaborateurs, y compris vous-même, et qui se rapportent également aux activités d'ordre privé. Or, de toute évidence, vous ne respectez pas ces lignes directrices.

Au vu de ce qui précède, nous sommes contraints de vous signifier une mise en demeure formelle de cesser immédiatement tous vos agissements hostiles sur les réseaux sociaux, y compris ceux qui se feraient sous un nom d'emprunt ou par le biais d'autres personnes mais sur votre instigation, de même que de fermer et supprimer avec effet immédiat tous vos sites, blogs, vidéos, etc., qui comporteraient notamment des propos accusateurs, attentatoires à l'honneur ou seraient de toute autre manière contraires au droit.

Nous vous enjoignons de respecter scrupuleusement les lignes directrices relatives à la communication sur les réseaux sociaux, y compris dans vos communications de nature privée.

Nous vous rappelons également qu'il vous est strictement interdit d'utiliser les moyens informatiques et/ou de production de l'entreprise au profit de votre prétendu « combat » de nature privée.

Nous vous informons que nous entreprendrons des contrôles, notamment par le biais de notre service informatique, afin de nous assurer que vous respectez les règles exprimées ci-avant.

Enfin, il vous est formellement interdit de laisser accroire, de quelque manière que ce soit, que la RTS et/ou la SSR cautionneraient vos agissements.

Le présent courrier constitue un **avertissement formel** qui sera versé à votre dossier personnel.

Au cas où les injonctions qu'il contient ne seraient pas respectées, nous serions alors amenés à prendre des sanctions à votre égard, lesquelles pourront aller jusqu'à votre licenciement avec effet immédiat.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et de vous y conformer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

RADIO TELEVISION SUISSE

Vanni Ermacora

Chef du service Production
Actu & Sport

Beatrice Coppola

Responsable RH

Le présent courrier est également envoyé par pli simple, courrier A

Je décide donc de «mettre en sommeil» mon blog ...
Plus aucun article n'est accessible, une image «site en maintenance s'affiche:



Site en cours de maintenance

Je garde tout de même une copie de sauvegarde de mon blog au cas où Vanni Ermacora me jouerai un «coup de Trafalgar.....

Par contre je décide de maintenir ma chaîne YouTube, car elle contient > de 300 vidéos – des vidéos de témoignages de victimes des réseaux pédophiles en France et ailleurs.
Je ne voudrais pas que ces victimes puissent penser que je les ai trahies.

Et de toute façon, j'ai échappé de nombreuses fois à la mort, notamment :

- A 7 ans, le 24 juin 1974, une voiture m'est passé sur le corps sans que j'ai aucune blessure ni séquelle.
 - En 1978, j'ai échappé à un "Air Jacking".
 - En 1983, ils m'ont transfusé 15 poches de sang contaminé par le virus du SIDA et je n'ai rien eu. Je suis toujours séronégatif.
 - Le 14 septembre 1986, j'ai échappé à l'attentat du Pub Renault sur les Champs Elysées à Paris.
 - Le 24 décembre 1987, j'ai échappé à l'accident du RER-C à Issy Les Moulineaux
- Etc. etc.

Donc vous comprendrez aisément que ce n'est pas un NABOT PÉDOPHILE (ou tout du moins complice des réseaux) qui va réussir à me faire peur !

Le 24 Juin 2019, je viens prendre mon travail dans la joie et la bonne humeur (j'aime beaucoup mon métier). Je dis bonjour aux collègues, j'allume mes machines, et je commence mon boulot...

Une heure après, Vanni Ermacora vient me voir et me demande de le suivre aux ressources humaines.

Et là, monsieur Vanni Ermacora m'annonce mon licenciement avec effet immédiat, car certes j'ai fermé mon Blog mais j'ai maintenu ma chaîne YouTube...

Monsieur Vanni Ermacora me fait savoir qu'il est très fâché que j'ai publié les témoignages de la Jeune Stacy (la fille d'une de mes amies vraie vie) et qui dénonce les viols qu'elle a subie au foyer de Sucy-en-Brie dans le Val de Marne (94).

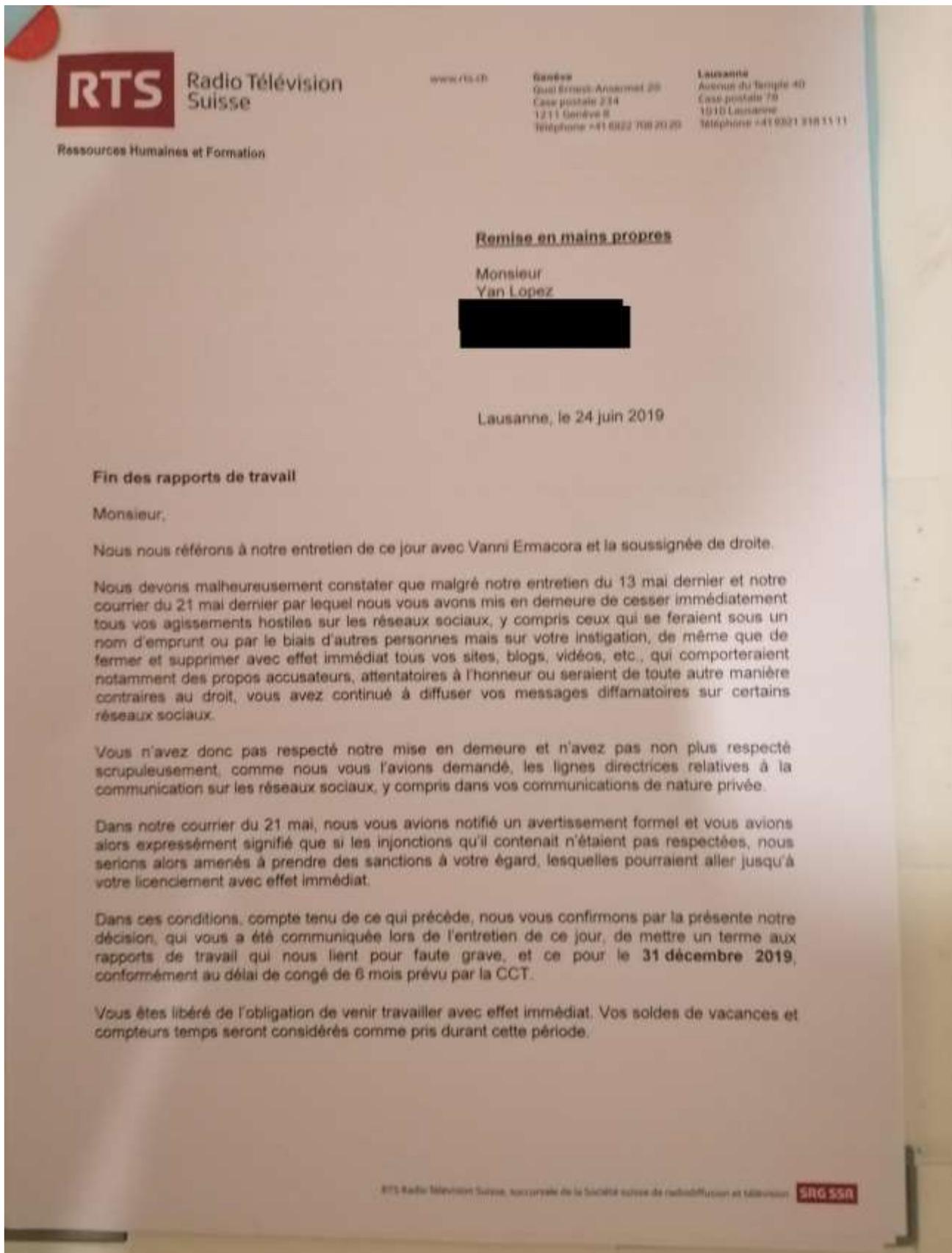
Les témoignages de la jeune Stacy sont disponible ICI

<https://www.youtube.com/watch?v=n69NS8dV5Bc>

<https://www.youtube.com/watch?v=Qa7GHuXlrjw>

Il serait intéressant de connaître les liens entre Vanni Ermacora et le foyer du Val de Marne

Je vous laisse prendre connaissance de la lettre de licenciement abusif que Vanni Ermacora m'a remise en mains propres:



Conformément à l'article 54.5 CCT, si l'employé touche une indemnité de l'assurance-chômage après son départ de l'entreprise, il a droit au versement par l'employeur de la différence entre les prestations de l'assurance-chômage et le dernier salaire perçu à SRG SSR, pendant trois mois au plus et sur présentation des justificatifs. S'il y a chômage partiel, les prestations de l'employeur sont réduites en proportion.

Si vous n'avez pas de nouvel employeur à l'échéance de votre contrat, nous vous invitons à vous mettre en rapport avec votre assureur maladie dans les 30 jours qui suivent la fin de votre contrat afin de remettre en vigueur la couverture accident obligatoire.

Concernant la CPS, au moment du départ, les prestations de sortie seront transférées à l'institution de prévoyance du nouvel employeur ou sur un compte de libre passage indiqué suffisamment tôt par l'employé. Un versement direct n'est possible que si l'employé apporte la preuve qu'il exerce une activité en libéral ou que les conditions liées à un départ définitif dans certains pays étrangers sont remplies.

Un certificat de travail vous sera remis à la fin des rapports de travail. Si vous le souhaitez un certificat intermédiaire peut vous être remis d'ici là.

Nous vous remettons en annexe une notice qui vous donne divers renseignements en lien avec votre départ de l'entreprise.

Tout en regrettant de devoir prendre cette décision, nous vous présentons, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

RADIO TELEVISION SUISSE

Valère Borruat

Directeur des Opérations

Beatrice Coppola

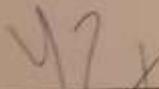
Responsable RH

Notice d'information sur les modalités de sortie

Attestation de remise de la lettre de licenciement

Monsieur Yan Lopez atteste avoir reçu en mains propres la lettre de résiliation de son contrat de travail du 24 juin 2019. Cette notification a eu lieu en présence de Vanni Ermacora, Chef de service Production Actu et Sport et de Beatrice Coppola, Responsable RH.

Genève, le 24 Juin 2019



Yan Lopez

RADIO TELEVISION SUISSE

Vanni Ermacora

Chef du service Production
Actu & Sport

Beatrice Coppola


Responsable RH

Donc Monsieur Vanni Ermacora me demande de poser mon badge sur la table et me raccompagne à la sortie ...

Une chose très curieuse c'est que si vous agrandissez la signature de monsieur Vanni Ermacora comme ceci :



vous pourrez apercevoir 3 points disposés en triangle - signe d'appartenance aux très hauts degrés de la Franc-maçonnerie.

Sachant que la Franc-maçonnerie est TOUJOURS liée aux réseaux pédophiles, cela est très troublant

Certes, les points de la base de la pyramide sont moins appuyés mais ils sont bel et bien présents.

LA FRANC MAÇONNERIE DIRIGE:

- LES TRAFICS DE DROGUE
- LES RÉSEAUX PÉDOPHILES
- LES SITES DU DARK-WEB
- LES ACTES DE TERRORISME SOUS FAUX DRAPEAUX
- LES ASSASSINATS POLITIQUES
- ETC...

Si vous voulez en savoir plus sur la Franc-maçonnerie et que rien ne vous fait peur, je vous invite à consulter l'article que j'avais écrit il y a quelques années:
<https://www.amandinelopez.com/post/6-la-franc-ma%C3%A7onnerie-une-secte-criminelle-l%C3%A9galis%C3%A9e>

Pour en savoir plus sur la pédophilie des élites en général:

AFFAIRE AMANDINE

<https://drive.google.com/file/d/0BxMC8WCAevE8TkFVa2M5R1M1aFU/view>
<http://amandine-lopez.ru/http://lopez-amandine.ru/>
<https://librezamandine.wordpress.com/>
<https://amandinelopezblog.wordpress.com/>
<http://amandinelopez.canalblog.com/>
<http://ribelo-infanoj.grabeezy.com/category/Affaire-AMANDINE-5287.html>
<https://view.publitas.com/p222-9126/1-les-juges-ont-viole-ma-fille-fr46a/https://www.facebook.com/yanlop>

AFFAIRE LEEROY

<https://affaireheffinger.wordpress.com/>
<https://contrelesravisseursdeleeroy.wordpress.com/>
<https://sylvieetsesenfants2.wordpress.com>
<https://sylviemilitantehumanitaireparle.wordpress.com/>
<https://contrelesravisseursdeleeroy2.wordpress.com/>

AFFAIRE CELLY STACY RITCHY

<https://pedopolis.com/2016/06/06/affaire-cellystacyritchy-internement-de-stacy/https://sylvieetsesenfants2.wordpress.com/>

AFFAIRE AMORIS

<https://drive.google.com/file/d/1PJEAM8TLF-hU7ir5DukiUqkxY1rau7L1/view>
<https://soutienaamorisetseverine.nserveur.com/>
<https://uhxnue.wordpress.com/2017/09/30/une-juge-tente-de-faire-taire-severine-la-maman-damoris/>
<http://mk-polis2.eklablog.com/reseaux-pedocriminels-en-france-les-temoignages-d-audrey-amoris-et-sev-a131167022>
<https://stopmensonges.com/des-nouvelles-de-severine-et-amoris/https://pedopolis.com/category/les-affaires/2017-affaires-amoris/>

Sources utiles sur la pédophilie liée à la RTS

<https://www.24heures.ch/suisse/patrick-allenbach-juge-agressions-sexuelles-mineurs/story/24561376>
<https://www.letemps.ch/suisse/propos-patrick-allenbach-monde-savait>
<https://lesobservateurs.ch/2012/10/26/la-poutre-dans-loeil-de-la-camera/>
<http://www.bafweb.com/2018/01/12/ssr-financer-la-redevance-cest-aussi-payer-pour-protger-les-pedophiles/>
<https://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/La-justice-interdit-a-Jorge-Resende-d-approcher-la-RSR-16152198?httpredirect>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20083539>
http://www.vigousse.ch/numeros/45/pdf/Vigousse_no45.pdf (page 3)

À SUIVRE.....